

9/ Les droits de l'Homme

- Ensemble des droits fondamentaux, inaliénables et universels
- Inhérent à chaque être humain, pris au sens de personne (corps et conscience) situé dans une relation sociale
- Quel que soit son ethnicité, sa nationalité, sa religion

I. Emergence des droits de l'Homme

- Contexte intellectuel et philosophique en Europe au XVIIe et XVIIIe
- Rendue possible par une évolution de la façon d'appréhender les rapports des individus avec la société et le droit
- Reconnaissance de la primauté de l'individu
- La mutation du droit au naturel
- Emergence des droits subjectifs face aux droits objectifs

II. La proclamation des droits de l'Homme (1e génération)

Les droits de l'Homme de 1e génération = droits civils et politiques

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen: 26 août 1789

- adoptée par l'Assemblée nationale
- sera intégrée en préambule de la Constitution de 1791
- a une portée universelle

Un préambule et 17 articles

Enonce les droits des individus et les principes fondateurs de l'organisation politique

Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme: la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression

Article 1: libres et égaux en droits

Article 4: pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

Article 6: la loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens étant égaux à ses yeux

Article 7: nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi

Article 9: tout homme étant présumé innocent

Article 11: la libre communication des pensées et des opinions

Article 12: la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique

Article 17: la propriété étant un droit inviolable et sacré

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne: 1791

La Déclaration de l'An I: 24 Juin 1793

L'enracinement des libertés

Acquis fondamentaux de la Révolution Française: les libertés individuelles

Consécration doctrinale: évolution vers un individualisme libéral

Consolidation juridique: inscription des libertés dans le droit positif

- droit de propriété
- légalité des délits et des peines
- droit de la famille
- droit de vote
- droits collectifs

III. Les droits de l'Homme de 2e génération

Revendication de droits économiques et sociaux: "droits créances"

- les prémices avec la Déclaration de l'An I
- idée d'un "droit à une assistance" rejetée dans la première moitié du XIXe siècle de peur d'encourager la paresse et l'imprévoyance (recours à la charité privée)
- contexte de paupérisation de la classe ouvrière

Date charnière: la Constitution de 1848

- réaffirme les libertés fondamentales et les droits politiques
- proclame des droits économiques et sociaux

Après 1945: consolidation de l'Etat Providence

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948
- 1e reconnaissance universelle des libertés et droits fondamentaux inhérents à tout être humain, inaliénables et s'appliquant également à tous: tous les hommes sont nés libres et égaux en dignité et en droits
- est devenue actuellement le fondement du droit international relatif aux droits de l'homme
- mise en place d'un système global juridiquement contraignant pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Les autres textes internationaux

- la Convention Européenne des droits de l'Homme (1950-53): convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- Charte sociale Européenne (CE, 1961, révision en 1996): sauvegarde des droits sociaux et économiques de l'homme
- Convention sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (CE, 1981)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1960
- Textes contre certaines atteintes spécifiques aux Droits de l'Homme
- Textes contre les atteintes des droits de certaines catégories de personnes
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

IV. Les droits de l'Homme de 3e génération

Viennent compléter les droits à la liberté et à l'égalité: droit collectif

Droit au développement: réaliser un partage plus équitable du pouvoir et des richesses dans la communauté internationale

Déclaration des Nations Unies sur le Droit au Développement, 1986

Droit à un environnement sain:

- Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (conférence de Stockholm), 1972
- France: charte de l'environnement

Les autres textes internationaux

- Chartes des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000)
- Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (1997)
- Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (2003)
- Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005)
- Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (1996)

V. Droits des personnes vulnérables

Droits des enfants

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948): droit à une protection spéciale de la maternité et de l'enfance
- Déclaration des Droits de l'Enfant (1959)
- Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989)

Droits de la personne âgée

- la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance (2007)

Droits de la personne vivant avec un handicap

- Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)
- En France: loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

VI. Le respect des droits de l'Homme

Seuls les Etats ont des obligations directes en matière de Droits de l'Homme

Les violations des Droits de l'Homme des acteurs non étatiques sont plus difficiles à faire cesser

Un Etat signataire d'un traité reconnaissance les Droits de l'Homme est tenu de respecter, protéger et mettre en oeuvre le respect des Droits de l'Homme

Droit de recours: l'Etat doit mettre en place un dispositif de recours au niveau national accessible à toute personne se déclarant victime d'une violation de ses droits

Les Droits de l'Homme dans le droit français

Le respect des droits de l'homme: niveau national

- actions législatives
- justice pénale: répressive
- justice civile / administrative: indemnitaire

Respect au niveau international

- droit pénal international
- la Cour Européenne des Droits de l'Homme (Strasbourg)

www.fiches-ide.com